



Communiqué de presse

Le 8 septembre 2023

Revalorisation du travail de nuit en Ehpad : Les professionnels du secteur associatif doivent bénéficier des mesures salariales décidées par le gouvernement !

À l'occasion des Universités d'Été de la Fédération Hospitalière de France, **Aurore Bergé**, ministre des Solidarités et des Familles, **a annoncé l'extension aux Ehpad publics des mesures de revalorisation ciblant le travail de nuit et la pénibilité, présentées la semaine dernière par la Première ministre pour l'hôpital public.**

Le secteur privé associatif dépend essentiellement des ressources de l'État et des départements. C'est pourquoi l'Uniopss demande sans relâche, depuis plus d'un an, à ce que ce secteur puisse bénéficier des mesures annoncées par l'ancien ministre François Braun pour les hôpitaux. Le périmètre des nouvelles mesures de ces derniers jours risque d'avoir un effet certes positif pour les professionnels ainsi justement reconnus, mais délétère pour l'ensemble du secteur des solidarités, déjà en grandes tensions de recrutement.

À métier et charge de travail égaux, ne pas prendre en compte les professionnels du secteur non lucratif dans ces revalorisations risque de provoquer de nouveaux départs de nos établissements, vers le secteur public ou d'autres horizons professionnels, au lieu de créer de l'attractivité globale pour ces missions au profit d'un meilleur accompagnement des personnes accueillies. Cette nouvelle impasse rappelle celles que nous avons déjà dénoncées notamment dans le cadre du Ségur et des accords Laforcade, et crée donc de fait une **inégalité parmi les professionnels, suivant que leur employeur non lucratif sera public ou associatif.**

Dans un secteur déjà en forte difficulté, cette injustice va donc renforcer la concurrence entre les secteurs et les professionnels alors que nous avons avant tout besoin de coopération et de renforcer globalement la qualité de l'offre au bénéfice des personnes vulnérables.

Nous demandons donc expressément au gouvernement d'intégrer dans ces mesures de revalorisation l'ensemble des professionnels du champ des solidarités (handicap, grand âge, protection de l'enfance, précarité...) qui exercent des métiers comparables, avec des contraintes identiques.

Contact presse : Valérie Mercadal - Tél. 01 53 36 35 06 – vmercadal@uniopss.asso.fr

A propos de l'Uniopss

Créée en 1947, l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) rassemble les acteurs associatifs des secteurs sanitaire, social et médico-social. Elle porte ainsi auprès des pouvoirs publics la voix collective de l'ensemble de ces associations, engagées auprès des personnes vulnérables, pour développer les solidarités.

Présente sur tout le territoire au travers d'un réseau d'unions régionales et d'une centaine de fédérations et d'associations nationales, l'Uniopss regroupe près de 35 000 établissements, 750 000 salariés et un million de bénévoles.